



**ELECTION DU PRESIDENT DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, MEMBRE
DE LA DELEGATION DE LA LIGUE AUX ASSEMBLEES DE LA F.F.F. ET DE LA
L.F.A.**

DECLARATION DE CANDIDATURE

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 05 Octobre 2023, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election des membres de la délégation ».

Je soussigné

- Déclare me porter candidat à l'élection de la délégation de la Ligue aux Assemblées de la F.F.F. et de la L.F.A., au poste de « **Président du District de la SEINE-SAINT-DENIS** »,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - . d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,
 qui serait de nature à m'interdire d'être candidat aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 10.3 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité.